

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-4-11-1

Séance du jeudi 22 mai 2025

CONSTRUCTION D'UNE CUISINE MUTUALISÉE A STRASBOURG NEUHOF - VALIDATION DU PROGRAMME D'OPERATION

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves
GREIGERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
JENN Fatima donne procuration à MARTIN Monique
KALTENBACH Nathalie donne procuration à CLAUSS Robin
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick

EXCUSEE :

TENENBAUM Anne

ABSENTS :

ADRIAN Daniel, KLINKERT Brigitte, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 06 mai 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'opération de construction de la cuisine centrale du Neuhof ;
- Approuve le programme de l'opération de construction de la cuisine centrale du Neuhof, dont la synthèse est jointe en annexe à la présente délibération ;
- Décide d'engager les consultations de Maîtrise d'œuvre pour cette opération mutualisée ;
- Approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant total de 5 555 000 €HT, valeur janvier 2025 ;
- Approuve le budget prévisionnel de l'opération d'un montant de 8 880 000 €TTC (valeur janvier 2025, hors révision), considérant le montant estimatif prévisionnel de la participation de la Collectivité Européenne d'Alsace à ces travaux à hauteur de 4 351 000 €TTC, étant précisé que la répartition sera confirmée dans le cadre de la convention de financement qui vous sera présentée prochainement ;
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la future convention, en cours d'élaboration, avec la Ville de Strasbourg.

Cette dépense, prévue dans le Programme Pluriannuel d'Investissement, est rattachée à l'opération P200O064. L'Autorisation de programme de 955 000 € déjà votée à ce jour sur l'enveloppe P200E06 et l'AP projet de 8 795 000 € prévue sur l'enveloppe P200E50, suffisent à couvrir le montant global de l'opération ainsi que le montant des actualisations et révisions des prix estimés à ce stade.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote